

AGREEMENT DE DIRECTION
ARRETE N° 2022-075
Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)
rattaché à l'Etablissement Public de Santé de Ville Evrard (EPSVE)
2020, Avenue Jean-Jaurès 93332 NEUILLY-SUR-MARNE Cedex

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3, R.4383-4 et R.4383-5 ;
VU	l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux ;
VU	l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande reçu en date du 30 mars 2022 ;
VU	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France en date du 5 avril 2022 ;

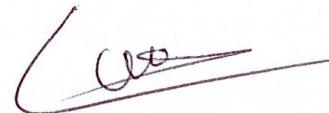
La présidente du conseil régional décide :
Article 1 :

Monsieur Gwendal LE BARS est agréé en qualité de directeur de l'Institut de formation des Cadres de Santé, de l'Etablissement Public de Santé de Ville Evrard, institut situé au 202, avenue Jean Jaurès à Neuilly-sur-Marne.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire,
Le 05 avril 2022

La présidente du conseil régional,
Valérie PECRESSE

Par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service des
relations avec les organismes
Laurence LARIDANT


Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr